

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 8 avril 2024

Date de convocation : 26 mars 2024

Sous la Présidence de Denise BOEHLER, Maire

Elus : 19 – En fonction : 19 – Présents ou représentés : 16

### Membres présents : 13

Mme BOEHLER Denise, M. BACH Pascal, Mme BAUMER Françoise, M. GOETZ Norbert, M. HECKMANN Vincent, Mme KRUG Elodie, Mme LEITZ Isabelle, Mme LUX Sylvia, M. PUJOL Thierry, M. SCHMITT Bruno, Mme SCHOTTER Eliane, M. ULRICH Christophe, Mme WALTER Marie-France.

### Membres absents excusés : 3

Mme BOH Céline a donné pouvoir à M. BACH Pascal pour voter en son nom.

M. ROECKEL Hervé a donné pouvoir à M. GOETZ Norbert pour voter en son nom.

Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire a donné pouvoir à Mme LEITZ Isabelle pour voter en son nom.

### Membres absents non excusés : 3

M. GRISNAUX Vivien, Mme SCHNEIDER Nathalie, M. VELTEN Hubert.

Mme BOEHLER salue l'assemblée et en préambule, elle répond aux questions que Mme WALTER Marie-France a posé par courriel.

Concernant l'organisation du récent duathlon, la mairie de Schnersheim n'a pas refusé l'organisation de cet événement, au mois de septembre, elle a eu un échange bref avec M. ZAEPFFEL Vincent qui fait partie de cette équipe et il lui confirmait que la commune de Schnersheim n'était pas adaptée car le terrain de foot est souvent sollicité les week-ends, de plus la salle des fêtes est occupée par le périscolaire toute l'année et par conséquent la commune de Willgottheim se prêtait mieux à l'organisation de ce duathlon.

M. ULRICH Christophe précise que cette organisation était très encadrée et lourde et ne se prêtait pas à Schnersheim et les organisateurs ont préféré l'organiser à Willgottheim.

Concernant le nombre d'OAP prévues et leur localisation précise, Mme BOEHLER précise quelles sont disponibles sur le PLUI depuis 2019 sur le site de la COCOKO, on peut y voir les OAP définies et celles modifiées.

Concernant la rue des Près Verts à Schnersheim quelle est la problématique rencontrée ? quelles décisions comptez-vous prendre ? Nous avons organisé au mois de juin dernier une réunion avec tous les riverains de la rue des Près Verts et de la route de Fessenheim et nous avons validé lors de la séance municipale du 30/11/2023 que nous démarrerons les travaux de la route de Fessenheim et ceux de la rue des Près Verts.

M. BACH précise que des soucis ont été soulevés rue des Près Verts mais sans en donner le détail, et Mme BOEHLER lui répond que hormis les ornières, elle ne voit pas un autre souci.

Concernant le stockage des pneus à la sortie de Schnersheim : vous étiez tous présents, lorsqu'on a pris la délibération concernant la prise en charge de 50 % par la commune pour tous les agriculteurs qui avaient prévu de s'inscrire sur le planning d'enlèvement qui est effectué par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture et la FDSEA et cet enlèvement devrait avoir lieu fin mai début juin, et c'est régulièrement reporté.

Mme BOEHLER indique que la liste des rémunérations des agents de 2022 et 2023 a été mise à jour et transmise ce jour aux conseillers municipaux.

Concernant la question sur la situation de la grippe aviaire, nous avons informé les entreprises mais pas les particuliers.

Nous avons suffisamment de membres présents pour ouvrir la séance, le quorum étant atteint pour nous permettre de délibérer.

### Point N°1 : Désignation du secrétaire de séance

Mme BOEHLER propose Florence MISSONI comme secrétaire de séance.

2 abstentions : Bach, Boh

### Point N°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024

Mme WALTER : précise que le point divers n'est pas retracé dans le procès-verbal où on apprend plein de choses et c'est de l'information que l'on ne donne pas aux habitants et cela est dommage.

Mme BOEHLER lui répond qu'on est sensé retracer les débats qui précèdent chaque prise de délibération  
Mme BOEHLER met aux vote l'approbation du procès-verbal du 04/03/2024.  
1 abstention : Pujol, 3 contres : Bach, Boh, Walter.

Point N° 3 : Affectation des résultats du budget communal

Dès lors que les comptes administratifs sont votés, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus prochaine décision budgétaire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Article 001 « déficit d'investissement reporté » 33 565,24 €
- Article 002 « excédent de fonctionnement reporté » 585 890,64 €
- Article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 100 000,00 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 3 (Bach, Boh, Walter)

Point N° 4 : Affectation des résultats du budget du lotissement communal

Dès lors que les comptes administratifs sont votés, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus prochaine décision budgétaire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la manière suivante :

- Article 001 « déficit d'investissement reporté » 245 049,52 €
- Article 002 « excédent de fonctionnement reporté » 222 517,29 €

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 3 (Bach, Boh, Walter)

Point N° 5 : Détail des subventions et participations versées pour 2024

Mme la Maire, présente aux membres du conseil municipal le tableau des différentes subventions à allouer pour l'année 2024 ci-dessous :

ART	DEPENSES	2023	PROPOSITIONS 2024	VOTE DU CM
65738	Subvention de fonctionnement Autres organismes publics	1225	1500	1500
	Association Foncière Avenheim	525	500	500
	Association Foncière Kleinfrankenheim	308	500	500
	Association Foncière Schnersheim	392	500	500
	Divers	0	0	0
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	8775	5000	5000
	Association "Comme une parenthèse"	150	150	150
	Escale des Trois Villages	150	150	150
	La Schliff	150	150	150
	Frankene Loisirs	150	150	150
	Crèche parentale	150	150	150
	Les "Bons vivants"	150	150	150
	Association "Les bancs du Kochersberg"	150	150	150
	Arts et Loisirs Avenheim	150	150	150
	Amicale des pompiers du Kochersberg	150	150	150

Football-Club de Schnersheim	350	350	350
Chorale Avenheim	150	150	150
Chorale Kleinfrankenheim	150	150	150
Chorale Schnersheim	150	150	150
Association insuffisants rénaux	100	100	100
Centre Paul Strauss	150	150	150
Souvenir Français	150	150	150
ADEPI - CAT Saverne	50	50	50
Association des donneurs de sang	100	100	100
CARITAS	100	100	100
Fondation du Patrimoine	200	200	200
Croix rouge	100	100	100
Divers	5675	1900	1900

M. HECKMANN n'est pas d'accord avec le montant versé aux associations foncières, il aurait fallu recalculer par rapport à chaque surface chassable pour chaque association foncière pour être équitable.

M. PUJOL rajoute qu'il y avait une autre proposition qui était de rassembler les 3 associations foncières.

Mme BOEHLER précise que l'on souhaitait être équitable, non en fonction du périmètre puisqu'à terme les associations foncières s'associeront probablement à la fin de l'aménagement foncier. Chaque association foncière perçoit des indemnités par rapport au COS, elles ont peut-être d'autres travaux à réaliser et je pense que nos 3 associations foncières ne sont pas dans l'attente de notre subvention pour continuer à fonctionner. Etnous souhaitons également indemniser le travail fourni par la commune et tous les frais administratifs que nous avons eu quand il a fallu consulter tous les propriétaires. C'est pour ces raisons que nous n'avons pas l'obligation de leur verser l'intégralité du loyer de chasse.

M. PUJOL évoque l'importance d'un enjeu environnemental plus fort avec plantations de haies, d'arbres.

M. HECKMANN précise qu'historiquement le loyer de la chasse était versé à la caisse accidents agricoles et une décision a été prise pour le verser aux associations foncières.

Mme WALTER demande à quoi sert cet argent.

M. HECKMANN répond que cette somme permet l'entretien des chemins.

M. PUJOL souhaiterait que la biodiversité soit améliorée.

On en revient au tableau d'attribution des subventions et Mme BOEHLER précise que nous ne pouvons pas verser de subvention à une association qui n'a pas de numéro de Siret. Certaines associations ont un numéro et d'autres non, donc nous allons les encourager à s'immatriculer au répertoire Insee de manière qu'on puisse leur verser les subventions, et en divers, on se garde une petite latitude pour les demandes ponctuelles que nous avons tout au long de l'année.

M. PUJOL demande quel pourcentage d'associations n'ont pas de n° de Siret.

Mme BOEHLER lui répond que c'est la moitié, il s'agit notamment des 3 chorales qui pour certaines n'ont pas de statuts, et d'autres associations.

Mme WALTER précise que c'est facile de s'immatriculer, il existe des modèles et elle demande de lui confirmer donc si elles n'ont pas de Siret, elles ne peuvent pas toucher de subventions.

Mme BOEHLER lui répond que c'est le cas et seules celles qui ont un numéro de Siret ont touché l'année dernière. Nous sommes loin d'être la seule commune dans ce cas-là et l'on ne peut plus toucher aucune subvention publique si l'on ne s'immatricule pas.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide le tableau des subventions.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1 (Heckmann)

#### Point N° 6 : Vote du budget primitif 2024 pour la commune de Schnersheim

Mme BOEHLER lit le budget présenté par chapitres aux conseillers.

Mm BOEHLER demande s'il y a des questions sur les dépenses et recettes de fonctionnement.

M. BACH demande pour quelles raisons les fournitures d'entretien sont multipliées par 3 : compte 60631

Mme BOEHLER lui répond que la somme n'a pas été multipliée par 3, la somme a été budgétisée en 2023 pour un montant de 15000 €.

M. BACH relève que l'on en a dépensé que 5000 €, avez-vous prévu quelque chose ?

Mme BOEHLER lui répond que non, si nous avons besoin d'entretenir n'importe quel équipement, et elle rappelle que nous votons aux chapitres, si un compte n'est pas assez alimenté, on pourra l'alimenter par un autre compte. Ce qu'il faut retenir, nous avons augmenté le montant des charges à caractères générales.

Mme WALTER demande des précisions sur la ligne 6065 livres et la ligne fournitures scolaires.

Mme BOEHLER répond ça comprend les achats des différentes écoles.

Mme WALTER demande des précisions sur la ligne autre matières et fournitures, est-ce aussi pour l'école ?

Mme BOEHLER lui répond que ce n'est pas forcément pour les écoles, tous les comptes comptables qui se terminent par 8, regroupent tout ce qu'on n'a pas réussi à mettre dans les autres dépenses.

Mme WALTER trouve qu'il y a un grand écart sur la ligne 611 contrat de prestations, on passe de 3000 € au budget 2023 à 30000 € en 2024.

Mme BOEHLER répond que l'on a de plus en plus de contrats de prestations de services, tels que les différents services de l'ATIP, pour l'entretien du terrain de foot, pour des entretiens d'égoutage, paysagers.

Mme WALTER demande des précisions sur le compte 6135 locations mobilières.

Mme BOEHLER répond qu'il s'agit probablement des caméras de surveillance que nous avons autour de l'école et nous projetons d'installer des caméras de surveillance sur l'ensemble de la commune de manière à lutter plus efficacement contre les cambriolages.

M. BACH demande où seront installées ces caméras.

Mme BOEHLER répond qu'il est préconisé aux entrées de village, il y a une personne au sein de la COCOKO qui est chargée de mettre les communes en relation avec la gendarmerie de Truchtersheim.

Mme WALTER demande si la ligne 6168 est le fameux fourre-tout, et quel type de formation est concerné par le versement aux organismes de formation.

Mme BOEHLER répond que c'est une contribution que nous devons sur toute la masse salariale pour verser à nos organismes de formation, le CNFPT, qui peut ensuite financer les formations de nos agents.

M. BACH demande qui peut prétendre à ces formations.

Mme BOEHLER lui répond tous les agents communaux.

Mme WALTER demande si ce sont les agents qui demandent des formations ?

Mme BOEHLER répond les 2 à la fois, nous avons une obligation d'entretien annuel d'évaluations et lors de ce moment, les agents sollicitent des formations, et elle leur propose également des formations obligatoires, telles que le passage à la M57, lorsqu'on pouvait changer de nom patronymique, des formations au niveau de l'état civil, des évolutions dans l'urbanisme.

M. BACH demande qu'est-il prévu au niveau de la formation des élus.

Mme BOEHLER au niveau des élus, il y a un DIF qui existe et les élus peuvent également prétendre à des formations.

M. PUJOL demande si les agents sont habilités à certaines habilitations.

Mme BOEHLER lui répond que oui, certaines habilitations électriques. Nous avons le document unique que nous mettons à jour une fois par an et dans ce document d'évaluations des risques, des formations sont préconisées.

M. BACH demande si les 19 élus peuvent prétendre à ces formations.

Mme BOEHLER lui répond tout à fait.

S'agissant des recettes de fonctionnement, Mme BOEHLER précise que nous faisons avec les éléments que nous avons en notre possession, on essaye de ne pas être trop optimiste.

Mme BOEHLER passe à l'investissement.

M. PUJOL relève que sur les lignes des restes à réaliser, la présentation du budget ne lui convient pas pour se prononcer sur le vote du budget, car il n'y a pas de budgétisation 2023 en amont.

Mme BOEHLER lui répond, en fait, c'est une question de présentation, ce n'est pas sur les mêmes lignes, mais ça ne change pas de compte comptable, elle illustre avec le terrain multisport à Kleinfrankenheim, et il n'y a pas les 2000 € en prévision, elle indique que ça fait partie du même chapitre.

M. PUJOL précise qu'au budget initial du chapitre, il faut additionner l'ensemble des sommes, il précise que les RAR s'appuient sur un budget que l'on a voté en 2023 et que l'on a commencé à dépenser et qu'on n'a pas tout dépensé, il veut savoir où est pris l'argent des RAR.

Mme BOEHLER lui répond que pour le terrain multisport de Kleinfrankenheim, nous avons reporté le projet et qu'il était prévu au budget 2023, toutes ces sommes sont prévues dans le compte 2128, il s'agit d'une mesure de simplification et de transparence.

Mme BOEHLER confirme que la nouvelle nomenclature M57 permettra d'être plus clair et sera mieux présentée.

Mme BOEHLER présente le budget primitif et elle précise que l'on va retrouver la somme de 555 000,00 € qui correspond à des créances immobilisées et elle apporte quelques précisions au sujet de l'éventuelle acquisition du site Schlotter.

Nous avons signé une convention avec l'EPF qui était arrivée à échéance fin d'année l'année dernière.  
Nous avons signé une convention d'une année supplémentaire et cette convention stipule qu'en novembre 2024 au plus tard nous devrions faire l'acquisition de ce site pour une valeur de 555 000,00 €.  
Mme WALTER demande si c'est toujours en procédure.  
Mme BOEHLER lui répond que oui mais elle ne sait pas précisément où nous en sommes dans la procédure, elle demande régulièrement des nouvelles à nos avocats et impossible d'avoir une date d'instruction Si la procédure n'est pas réglée en novembre 2024, il faudra à nouveau signer une convention supplémentaire.  
Nous avons également prévu au budget de reverser des taxes d'aménagement qui auraient été versées à tort.  
Nous avons également au chapitre 19 la neutralisation des amortissements ce que nous avons voté.  
Nous avons prévu des frais d'études à hauteur de 10000 € si nous devons acheter des immobilisations corporelles, ce sont des jeux d'écriture un peu compliqués. Nous avons des aménagements de divers massifs qui prévoient les arbres de naissances, depuis qu'il y a la M57, il y a ces modifications.  
Nous avons prévu différents parcours ou aires de jeux sur les 3 villages sans projets définis pour l'instant  
Mme WALTER précise qu'il y avait tout-de-même un projet défini pour Kleinfrankenheim.  
Mme BOEHLER lui répond oui un projet d'un montant de 110 000 €  
M. SCHMITT précise que le projet n'est pas encore défini sur l'aménagement autour, on souhaite faire le projet en une seule fois. Nous l'avons évoqué en commission environnement lorsque nous avons visité le chantier à Dingsheim, nous sommes bloqués au terrain multisport de Klein avec les arbres qui se trouvent autour.  
Mme WALTER demande si les conseillers municipaux qui habitent Klein seront convoqués à la commission environnement pour parler du dossier.  
Mme BOEHLER continue à lire le budget investissement, ligne pour un montant de 10 000,00 € garde-corps église de Klein, la réhabilitation de la mairie, on a prévu une cuisine à Klein, le ravalement de façade à l'atelier, les isolations de combles, les travaux au Presbytère.  
Mme WALTER demande des précisions sur le compte 21312 bâtiments scolaires, nous avons prévu un budget de 335 000 € et nous sommes à 539 000 € soit 38 % d'augmentation.  
Mme BOEHLER lui répond que nous avons rajouté plein de choses, à savoir la peinture dans le couloir qui était très vieillissante.  
M. PUJOL demande si pour le marché de l'école, il s'agit d'avenants au marché ou des commandes annexes.  
Mme BOEHLER lui répond il y avait les 2.  
Mme WALTER demande pour quelles raisons vous n'avez pas informé le conseil municipal d'un tel dépassement.  
Mme BOEHLER répond que les personnes qui ont participé aux réunions de chantier étaient au courant et vous saviez qu'au niveau de l'école nous avons 2 mois pour finaliser la plus grande partie des travaux. Nous ne pouvions pas sans cesse reporter, réunir des commissions de travail.  
M. PUJOL relève qu'il y a un autre aspect réglementaire au niveau des avenants, il faut demander l'autorisation de dépenses au conseil et je n'ai pas vu passer d'avenants !  
Mme BOEHLER lui confirme que c'est le cas.  
M. BACH demande que fait-on ?  
Mme BOEHLER lui répond on va continuer le chantier de l'école comme cela comme j'estime qu'il doit être fait.  
M. PUJOL aimerait bien visiter l'école à l'occasion  
Mme WALTER relève que la commission n'a pas été informée  
Mme BOEHLER continue la présentation du budget, en énumérant le reste des dépenses prévues en investissement et indique les recettes d'investissement prévues en 2024.  
M. PUJOL demande des détails sur la somme de 23 500 € prévue concernant le relevé topographique dans la rue des Artisans.  
Mme BOEHLER lui répond qu'il ne s'agit pas uniquement de la rue des Artisans, elle pense qu'il s'agit plus du relevé topographique de la rue des Prés Verts et de la route de Fessenheim, c'est une erreur de libellé.  
M. PUJOL précise que nous allons le voter ce soir et cela lui pose un problème.  
Mme BOEHLER répond qu'il s'agit d'un budget primitif et que nous ne sommes pas obligés de dépenser les sommes inscrites.

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 pour la Commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 324 941,64 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 890 656,60 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2024,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

DEPENSES et RECETTES	TOTAL
Section de fonctionnement	2 324 941,64 €
Section d'investissement	3 890 656,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 215 598,24 €</b>

Pour : 12

Contre : 3 (Bach, Boh, Walter)

Abstention : 1 (Pujol)

Point N° 7 : Vote du budget primitif 2024 pour le lotissement communal d'Avenheim

Mme BOEHLER rappelle les reports que nous avons validé en amont, et les affectations de résultats, il y a essentiellement des jeux d'écritures de variations de stock, il convient de retenir que dans les dépenses de fonctionnement, nous avons viré au budget communal les 485 500 € de l'excédent du lotissement d'Avenheim. Elle rappelle que nous avons signé une promesse de vente en été 2023 avec Nexity Esprit Village pour les 3 collectifs, et qui arrive à échéance en novembre 2024. Donc, en principe, en novembre 2024, nous devrions vendre les derniers terrains du lotissement d'Avenheim et donc nous pourrions dégager encore un petit excédent, cette année nous avons déjà dégagé un excédent de 485 500 €.

#### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 pour le lotissement communal Prévert arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 20 mars 2024, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 093 788,45 €

Dépenses et recettes d'investissement : 515 788,68 €

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2024,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

DEPENSES et RECETTES	TOTAL
Section de fonctionnement	1 093 788,45 €
Section d'investissement	515 788,68 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 609 577,13 €</b>

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 3 (Bach, Boh, Walter)

Point N° 8 : Exécution du budget primitif 2024 pour la Commune de Schnersheim et le lotissement communal d'Avenheim

Après avoir adopté le Budget Primitif de la Commune et du Lotissement communal pour l'année 2024, le Conseil Municipal charge le Maire de l'exécution de ces budgets en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer et signer tous les actes et contrats (location, maintenance, etc...) nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : 13  
Contre : 3 (Bach, Boh, Walter)  
Abstention : 0

Point N° 9 : Fongibilité des crédits budgétaires

Le conseil municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter de l'exercice 2024, la Commune est amenée à définir une politique des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Le Maire, après en avoir délibéré,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

- **Autorise** Mme Le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Pour : 13  
Contre : 3 (Bach, Boh, Walter)  
Abstention : 0

Point N° 10 : Attribution du lot pour les travaux de la route de Fessenheim

Le conseil municipal est sollicité pour attribuer le lot unique dans le cadre du projet de réaménagement de la route de Fessenheim sur proposition de la commission appel d'offres qui s'est réunie le 8 avril 2024 à 18h00.

M. HERMANN du bureau d'étude nous a fait un rapport technique de l'ouverture des plis, le dépôt des offres était fixé au jeudi 28 mars 2024 à 12h, que le montant estimatif global du chantier s'élève à 640 451 € HT soit 768 521,20 TTC. 6 candidats ont remis des offres Lingenheld, Jean Lefebvre, Colas, GCM, Pontiggia et Diebolt TP, après analyse 3 entreprises arrivent en tête du classement Jean Lefebvre, Lingenheld et Colas.

Mme le Maire fait part des résultats de la consultation d'entreprises pour l'attribution du lot.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise suivante :

LOT	Entreprise attributaire	Montant total € HT	Montant total € TTC
Lot 1 Unique	JEAN LEFEBVRE	544 911,00	653 893,20

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Points divers :

Mme WALTER précise que si elle a voté contre le budget primitif de la commune c'est parce que des avenants n'ont pas été votés en conseil municipal.

La séance est close à 22h04

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 19/9/2024.

Le Maire,  
Denise BOEHLER

La secrétaire de séance,  
Florence MISSONI

